

Compte d'exploitation 2010

Prévoyance professionnelle Swiss Life Suisse



Editorial

Chère lectrice, cher lecteur

L'année 2010 a été marquée par de nombreuses activités politiques dans les domaines des assurances sociales et des assurances vie.

Divers facteurs, comme le manque de mesures de compensation pour le maintien du montant des rentes, ont contribué au rejet par le peuple, le 7 mars 2010, de l'initiative sur une baisse plus rapide du taux de conversion. Au cours de l'année 2011, dans le cadre du rapport sur l'avenir du 2e pilier, le Conseil fédéral se prononcera également sur cette question.

Pour ce qui est de l'industrie de l'assurance, la discussion porte essentiellement sur les thèmes de la quote-part minimum et du Swiss Solvency Test (SST) qui devraient permettre de redéfinir la dotation en capitaux propres des assureurs. Il est particulièrement important de trouver des solutions raisonnables au plan économique afin que les assureurs sur la vie puissent, à l'avenir également, proposer les garanties qui font l'objet d'une forte demande de la part de leurs clients (notamment en ce qui concerne le modèle de l'assurance complète).

Dans le domaine de l'assurance collective Suisse, Swiss Life présente une croissance supérieure à 3% pour des recettes de primes à hauteur de 6,1 milliards de francs. Le total des prestations d'assurance versées dépasse les 5,2 milliards de francs, ce qui constitue une baisse par rapport à l'année précédente. Les prestations vieillesse, décès, invalidité et libre passage sont restées au niveau de 2009. Les versements dans le cadre de rachats ont pratiquement été divisés par deux par rapport à l'année précédente.



Les frais de gestion par personne assurée ont pu être réduits de 8%. Ceci est un excellent résultat du projet Milestone, dont l'un des buts est la baisse des coûts à l'échelle du groupe.

Les rendements nets sur les valeurs comptables atteignent 3,18 %, ce qui est un résultat très honorable, compte tenu de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt.

La quote-part minimum (Legal Quote) atteint 92,9 % cette année, et dépasse donc encore les exigences légales (90%). Elle est en outre légèrement supérieure à l'année précédente. Grâce au bon résultat obtenu, nos assurés continuent à benéficier de prestations importantes, et nous sommes à même d'appliquer une politique prudente en matière de constitution de réserves.

Tout ceci nous confirme que nous devons continuer à proposer nos produits, prestations et garanties avec enthousiasme à nos clients et, en tant que prestataire complet, à offrir des solutions leur permettant de prendre certains risques eux-mêmes. En contrepartie, ils peuvent opter pour des solutions de placements plus flexibles.

Hans-Jakob Stahel

Responsable secteur opérationnel Entreprises

En bref: compte d'exploitation prévoyance professionnelle Suisse

Produits	2010	2009
Recettes de primes	6076	5 885
Primes d'épargne	5 128	4963
Primes de risque	719	710
Primes pour frais de gestion	229	212
Produits des placements nets	1480	1687
Produits directs des placements	1858	1770
Résultats des aliénations	-38	
Résultat monétaire	-236	-
Solde des réévaluations et amortissements	-15	-
Charges d'intérêts	0	0
Frais de la gestion de fortune	-89	-83
Autres produits	23	29
Résultat de la réassurance	-2	-4
Total des produits	7 577	7 597
Channe	2010	2000
Charges Prestations d'assurance	2010 5 2 1 3	2009 6252
-	1858	1841
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2123	2 298
Prestations de libre passage Valeurs de rachat	1232	2 113
valeurs de racriat	1232	2113
Variation des provisions techniques	1682	370
Avoir de vieillesse	742	242
Réserves mathématiques des rentes	498	197
Polices de libre passage	83	93
Autres provisions techniques	359	-162
Frais de conclusion, de traitement des prestations	287	304
et de gestion		
Autres charges	41	48
Répartition individuelle des surplus	0	0
de rendement selon contrat		
Parts d'excédent attribuées au fonds d'excédents	189	417
Résultat d'exploitation	165	206
Total des charges	7 577	7 597

Toutes les données sont en millions de francs

Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation des affaires collectives englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) constituent les bases légales du compte d'exploitation LPP.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur

la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) peut vérifier si les directives sont respectées, notamment celles relatives à la solvabilité. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect du pourcentage minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante

des gains sert ensuite au renforcement des réserves qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus	Rendement net des	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les
d'épargne	capitaux	rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves
		mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance
	gestion	et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelé Legal Quote), 90 % des bénéfices au mini-

mum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2010	2009
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 041	2192
Processus d'épargne	1279	1451
Processus de risque	552	543
Processus de frais	210	198
Somme des dépenses	1574	1519
Processus d'épargne	952	891
Processus de risque	382	356
Processus de frais	240	272
Résultat brut	467	673
Variation des provisions techniques	240	202
Risque de longévité	21	0
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	79	0
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés	-14	0
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	48	-54
Fluctuation de la sinistralité	-1	72
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	107	184
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	82	298
Résultat du compte d'exploitation	145	173
Quote-part de distribution	92.9 %	92.1 %

Toutes les données sont en millions de francs

En 2010, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 1 896 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec une quote-part de distri-

bution de 92,9 %, les exigences liées au minimum légal sont respectées.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum, ou ne le sont que partiellement. En font notamment partie les contrats avec compte de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est ici fonction de l'évolution du risque propre à chaque contrat.

	2010	2009
Somme des éléments relatifs aux revenus	387	417
Processus d'épargne	201	236
Processus de risque	167	167
Processus de frais	19	14
Somme des dépenses	236	184
Processus d'épargne	140	110
Processus de risque	74	59
Processus de frais	22	15
Résultat brut	151	233
Variation des provisions techniques	24	81
Risque de longévité	1	0
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	14	5
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés	0	0
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	6	28
Fluctuation de la sinistralité	2	32
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	1	16
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attributions au fonds d'excédents	107	119
Résultat du compte d'exploitation	20	33
Quote-part de distribution	94.9 %	92.1 %

Toutes les données sont en millions de francs

En 2010, dans les affaires non soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 367 millions de francs au total en faveur des assurés.

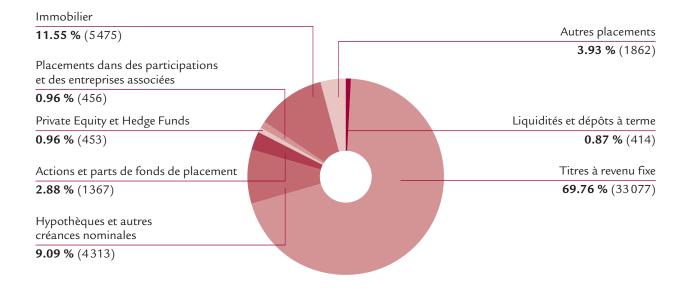
Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
Recettes brutes	2 041	387	2 4 2 8
Prestations en faveur des assurés			
Somme des dépenses	1574	236	1810
Variation des provisions techniques	240	24	264
Attributions au fonds d'excédents	82	107	189
Résultat d'exploitation	145	20	165
Quote-part de distribution	92.9 %	94.9 %	93.2 %

^{*}SQPM: soumises à la quote-part minimum

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2010 (en % de la valeur comptable). Le total s'élève à 47 417 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont en millions de francs).



^{**}NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

Produit des capitaux

Données relatives à l'exercice 2010

L'année 2010 a été marquée par des taux d'intérêt historiquement bas qui ont atteint leur plancher au mois d'août et n'ont que faiblement remonté jusqu'à la fin de l'année. La performance des obligations d'entreprises a été nettement supérieure à celle des emprunts d'Etat. Les marchés des actions ont connu des évolutions diverses. Alors que leur performance était négative en Suisse et en Europe continentale, les indices américains ont enregistré une progression supérieure à 10%.

Au vu de cette situation, Swiss Life a conservé la stratégie mise en œuvre lors des années précédentes. Dans ce contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt, elle a surtout investi dans des emprunts d'Etat à long terme et des obligations d'entreprise de qualité. En outre, le portefeuille immobilier a encore été étoffé. La part en actions n'a été augmentée que modérément. La réduction du portefeuille de Hedge Funds a été poursuivie systématiquement. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 3,18 % sur les placements pour la prévoyance professionnelle. La performance des placements sur les valeurs de marché atteint quant à elle 6,59 %.

Chiffres clés du bilan

Actifs

Placements		47 417
Passifs		
Provisions techniques brutes		45 077
Avoirs de vieillesse		25700
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de surviv	vants en cours	8858
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours		2 4 2 1
Polices de libre passage		2654
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais encore non	liquidés	1197
Fonds pour la compensation du renchérissement		724
Parts d'excédent créditées		318
Autres provisions techniques		3 2 0 5
Produit brut des placements		1569
Produit net des placements		1480
	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	45 667	46220
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	47 417	49 647
Réserves de réévaluation		
Réserves de réévaluation au début de l'exercice		553
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice		2 2 3 1
Variation des réserves de réévaluation		1678
Rendement brut/net* sur les valeurs comptables		3.37 %/3.18 %
Performance brute/nette** sur les valeurs de marché		6.77 %/6.59 %

Toutes les données sont en millions de francs

^{**} Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en
pourcentage de la valeur de marché moyenne

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. A cet effet, Swiss Life met en œuvre une gestion des actifs et des passifs (ALM). La stratégie de placement repose sur les enseignements tirés de l'évaluation des risques. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en matière de sécurité, de rendement et de liquidité.

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable des excédents aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Les montants distribués aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2009	644
Répartition entre les institutions de prévoyance	329
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	189
Etat à la fin 2010	504

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2010 a permis d'attribuer un montant total de 189 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants en cours à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds à la fin 2009	705
Primes de renchérissement encaissées	16
Intérêt tarifaire	9
Charges pour l'augmentation des rentes de risque dues au renchérissement	6
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2010	724

Frais de gestion

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	89
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0.19 %

^{*}en millions de CHF

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple. En revanche, les frais de transaction ne sont pas compris.

Coûts de mise en œuvre

Frais d'acquisition*	49
Frais de traitement des prestations*	32
Frais de gestion générale*	206
Part de la réassurance sur les frais de gestion*	3
Nombre d'assurés au 31 décembre 2010	612031
Frais de gestion par tête (CHF)	465
Prime pour frais de gestion par tête (CHF)	374

^{*}en millions de CHF

Les frais de gestion à hauteur de 287 millions de francs comprennent tous les frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion générale inhérents à la gestion des affaires collectives par Swiss Life. Les frais de gestion s'élèvent ainsi en moyenne à 465 francs par per-

sonne assurée. Grâce à l'application de mesures d'augmentation de l'efficience, Swiss Life a réussi à diminuer les frais de gestion de 7,6 % par personne par rapport à 2009. Swiss Life vise une réduction supplémentaire des frais de gestion à l'avenir.

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	34297
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	612031
Nombre d'assurés actifs	461418
Nombre de bénéficiaires de rentes	70 5 5 6
Nombre de polices de libre passage	80057
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	2.00 %
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1.50 %
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédents	2.40 %
liés aux intérêts	
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5.72 %
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5.84 %





Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch